

FORMULAIRE DE PROCÈS VERBAL DE CONSEIL D'ÉCOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

ÉCOLE / RPI

NOM École primaire Georges Pompidou	DATE DE LA RÉUNION 9 novembre 2020
COMMUNE (S) Les Ormes 86220	

Participants

Représentants des parents d'élèves	Éducation nationale	Collectivités	Autres participants
Mme Marie PINDON Mme Carine BOIRY PLISSON Mme Isabelle DA SILVA M Maxime LHUILLIER Mme Sandrine MESTAIS En distanciel Mme Sophie GERVAIS Absente Mme Dany VIVIER	Présidente Mme ROBIN Enseignante en présentiel Mme VARLET (secrétaire de séance) Enseignantes en distanciel Mme PRONNIER Mme MASSUARD Mme CHAUDUN Mme LE DÛ Mme TARTIERE Excusé M PAQUET, IEN	Mairies Mme CURIEN, adjointe à l'enseignement Commune des Ormes Mme FONTAINE, maire Commune des Ormes M Pascal DUBOIS, 1 ^{er} adjoint Commune d'Antogny Tillac	

Ordre du jour

1. **Attributions du conseil d'école**
2. **Résultat des élections des représentants de parents d'élèves.**
3. **Présentation et modification du règlement intérieur de l'école. Validation.**
4. **Effectifs par classe et du personnel de l'école.**
5. **Présentation des projets.**
6. **Bilan de la coopérative scolaire.**
7. **Bilan des exercices sécurité.**

1. Attributions du conseil d'école

Compétences du conseil d'école : Instance principale de concertation de l'école

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

1° Vote le règlement intérieur de l'école ;

2° Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire ;

3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tout avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, notamment :

- a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;
- b) L'utilisation des moyens alloués à l'école ;
- c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
- d) Les activités périscolaires ;
- e) La restauration scolaire ;
- f) L'hygiène scolaire ;
- g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;
- h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

4° Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;

5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école ;

6° Donne son accord sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège prévu par l'article [L. 401-4](#) ;

7° Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article [L. 212-15](#).

En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur :

- a) Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers ;
- b) L'organisation des aides spécialisées.

En fin d'année scolaire, le directeur de l'école établit à l'intention des membres du conseil d'école un bilan sur toutes les questions portées à la connaissance du conseil d'école, notamment sur la réalisation du projet d'école, et sur les suites données aux avis qu'il a formulés.

Par ailleurs, le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment la réunion de rentrée.

2. Règlement intérieur et charte de la laïcité

Lecture du règlement intérieur de l'école adopté le 7 novembre 2019.

Proposition d'un ajout relatif à la COVID-19.

Précision : l'école a été confrontée à un problème de refus de port du masque de la part d'un parent d'élève.

Ajout proposé au règlement intérieur de l'école :

« Un contexte sanitaire particulier (épidémie COVID-19...) peut amener à prendre des dispositions spécifiques en termes d'hygiène et de sécurité. Ces mesures sont arrêtées en concertation avec la collectivité et dans le cadre des préconisations officielles. La communauté éducative est informée de leur mise en place et de leur éventuelle évolution (renforcement, assouplissement, arrêt, prolongation...). Des aménagements de services, de circulation, d'organisation générale peuvent être décidés (horaires des récréations, occupation des salles, accueil des élèves,...). Ces dispositions, présentées et validées en Conseil d'école, ne doivent pas contredire les mesures de sécurité déjà en vigueur (Vigipirate...) et sont réfléchies de manière à être compatibles avec elles. »

Le règlement intérieur sera remis à chaque famille via le cahier de liaison dans le courant du mois de novembre.

Le règlement intérieur avec l'ajout est adopté à l'unanimité.

3. Résultat des élections des représentants de parents d'élèves

153 inscrits

125 votants

4 votes blancs

24 bulletins nuls

Taux de participation : **81,7 %**

Ont été élus :

Mme Marie PINDON
Mme Carine BOIRY PLISSON
Mme Sophie GERVAIS
Mme Dany VIVIER
Mme Isabelle DA SILVA
M Maxime LHUILLIER
Mme Sandrine MESTAIS.

Pas de remplaçants.

4. Effectifs de l'école

Mme PRONNIER	3 TPS - 6 PS – 10 MS	19
Mme MASSUARD	6 MS – 14 GS	20
Mme LE DÛ	CP	22
Mme CHAUDUN	CE1	20
Mme ROBIN	CE2	19
Mme VARLET	CM1	22
Mme TARTIERE	CM2	25

147 élèves inscrits (contre 165 en 2019-2020)

1 départ prévu en fin de période 2 en CE2.

5. Présentation des projets

Cycle 1

Journée au centre équestre de la forêt de Moulière

CP & CE1

Sortie à la vallée des singes (période 5)

Concours le jeu Koala : le Kangourou des mathématiques (mars)

CE1

Projet voiture à air avec le collège France Bloch Sérazin (en lien avec les sciences /
Questionner le monde : les objets techniques)

CE2

Concours OCCE sur les droits de l'enfant (en lien avec l'EMC)

Concours « Invente ton animal imaginaire » en lien avec les ateliers d'écriture en
français et les arts plastiques.

Sortie à la minoterie à Lésigny : visite théâtralisée du site animalier

CM1

Rencontre avec un dessinateur de BD (le 11 décembre). Envisager la rencontre à
l'école plutôt qu'à la médiathèque en raison de la situation sanitaire.

Sortie au Clos Lucé & au château d'Amboise (en mai)

CM1 et CM2

Théâtre (juin)

CM2

Classe transplantée de 4 jours au centre équestre de la forêt de Moulière

APS (reportée au printemps)

Visite du collège

Visite du village

Cycle 3

Rallye à pied dans les Ormes qui s'est déroulé en septembre avec l'association
Talents Ormois dans la cadre des journées du patrimoine

Concours le Kangourou des mathématiques (mars)

Sortie vélo sur route (en période 5)

6. Bilan de la coopérative présenté par Mme Varlet

Document en pièce-jointe

7. Bilan des exercices sécurité

Un exercice « attentat intrusion confinement » a été effectué jeudi 17 novembre. Exercice très bien réussi par les élèves, qui avaient été prévenus.

En revanche, le signal d'alarme n'a pas été entendu dans les cuisines.

Un exercice incendie est prévu en période 2.

8. Dates à retenir

Prochains conseils d'école : le 1er mars et le 14 juin à 18h00.

Arbre de Noël : vendredi 18 décembre au matin. Il n'y aura pas de spectacle, cependant les arbres seront décorés.

Le goûter se fera dans les classes (jus de fruit & gâteau emballé).

Au vu des conditions sanitaires, l'école de Port-de-Piles ne sera pas conviée pour éviter le brassage des élèves.

Benne à papier : du 14 au 18 décembre

Fête de l'école : vendredi 25 juin.

Photos scolaires : ont eu lieu le 6 novembre.

Jean-Yves Joubert, le photographe, utilisera les portraits individuels pour composer un montage créatif pour la photo de classe.

Autre information

Cette année, la journée de décharge de direction est le **lundi**.

Les appels sur le temps de classe doivent donc être réservés aux urgences. Les parents en seront informés via le cahier de liaison.

Fait aux Ormes le 9 novembre 2020

La présidente
Sylvie ROBIN

Le 9 novembre 2020

La secrétaire de séance
Hélène VARLET
